

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve à Lévis, **le jeudi vingt-quatre (24) septembre deux mille quinze à 19h30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Mario Fortier, Vice-président
M. Michel Turner, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Pierre Lainesse, Administrateur
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint
Mme Francine Marcoux, trésorière

SONT ABSENTS :

M. Michel Patry, Président
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** **en début** *** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 août 2015
4. Renouvellement du contrat de travail de M. Pierre Doré à titre de contrôleur-répartiteur à la direction de l'exploitation jusqu'au 21 octobre 2016
5. Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 14, 15 et 16 octobre 2015 à Québec. – "*Le transport en commun : au cœur du déplacement des villes* »

6. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis, sis au 1100 rue St-Omer, Lévis
 7. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Terminus Lagueux et du stationnement incitatif de la Société de transport de Lévis (STLévis) sis au 601, route Lagueux, Saint-Nicolas
 8. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Parc Relais Bus des Rivières, sis aux 275 route des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis)
 9. Comptes payables
 10. Certificat des responsabilités statutaires
 11. Points divers
 - a) Félicitations à Madame Nathalie Plante pour s'être méritée le «Prix ImplicAction» lors du colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite tenu les 17 et 18 septembre 2015, à Lévis
 12. Période de questions
 13. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2015-122-

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 24 septembre 2015 soit adopté tel que lu en y retirant le point no **7.- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Terminus Lagueux et du stationnement incitatif de la Société de transport de Lévis (STLévis) sis au 601, route Lagueux, Saint-Nicolas.**

Adoptée.-

2.- Période de questions

Aucune question

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 27 août 2015

- RÉSOLUTION 2015-123-

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 27 août 2015 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.- Renouvellement du contrat de travail de M. Pierre Doré à titre de contrôleur-répartiteur à la direction de l'exploitation jusqu'au 21 octobre 2016

- RÉSOLUTION 2015-124-

CONSIDÉRANT : la nécessité d'avoir un nombre suffisant de contrôleurs-répartiteurs sur le réseau de la STLévis afin d'en assurer la fiabilité;

CONSIDÉRANT QUE : M. Pierre Doré occupe cette fonction sur une base contractuelle et que son contrat arrive à terme, le 23 octobre 2015;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de l'exploitation à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil renouvelle jusqu'au 21 octobre 2016 le contrat de M. Pierre Doré à titre de contrôleur-répartiteur de la STLévis aux termes et conditions prévues à l'intérieur de son contrat;

QUE MM. Jean-François Carrier, directeur général et Mario Sirois, adjoint au directeur général et directeur de l'exploitation, soient autorisés à signer lesdits contrats.

Adoptée.-

5.- **Autorisation d'assister au colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 14, 15 et 16 octobre 2015 à Québec. – "Le transport en commun : au cœur du déplacement des villes »**

RÉSOLUTION - 2015-125-

CONSIDÉRANT QUE : le colloque annuel 2015 de l'ATUQ a lieu les 14, 15 et 16 octobre 2015 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE : dans le cadre de ce colloque, des conférenciers internationaux documenteront les sujets suivants :

- Transit oriented Développement (TOD), Portland, Oregon;
- L'accessibilité universelle;
- L'intermodalité et la multimodalité au service de la mobilité durable, Washington, DC;
- Les villes intelligentes, Toronto, On;
- Etc.

CONSIDÉRANT : l'opportunité pour les membres du conseil d'administration et les gestionnaires de la STLévis d'enrichir leurs réflexions quant au développement de la l'organisation en assistant à de telles conférences;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise une dépense au montant de 6 000\$ (inscription et déplacement) taxes en sus afin de permettre aux membres du conseil d'administration et aux gestionnaires de la STLévis de participer au colloque annuel de l'ATUQ qui se tiendra à Québec, les 14,15 et 16 octobre 2015.

Adoptée.-

6.- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis, sis au 1100 rue St-Omer, Lévis

- RÉSOLUTION 2015 -126-

CONSIDÉRANT : que le contrat de déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis est arrivé à échéance le 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu d'aller en appel d'offres pour son déneigement;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis sis au 1100, rue St-Omer, Lévis pour une durée d' un (1) an ou deux (2) ans

Adoptée.-

-RETIRÉ-

7.- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Terminus Lagueux et du stationnement incitatif de la Société de transport de Lévis (STLévis) sis au 601, route Lagueux, Saint-Nicolas

8.- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Parc Relais Bus des Rivières, sis aux 275 route des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis)

- RÉSOLUTION 2015 -127-

CONSIDÉRANT QUE: la Société de transport de Lévis assure la gestion du Parc Relais Bus des Rivières sis au 275, de la route des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis) ;

CONSIDÉRANT QUE: le contrat de déneigement actuel de ce Parc Relais Bus est arrivé à échéance le 30 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu d'aller en appel d'offres pour le déneigement dudit Parc Relais Bus ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Parc Relais Bus des Rivières, sis au 275 de la route des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis) pour une durée de un (1) an ou deux (2) ans.

Adoptée.-

9.- COMPTES PAYABLES -

- RÉSOLUTION 2015-128-

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois d'août 2015 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #31 à #34 :	706 265,44 \$
Chèques nos 22687 à 23551 et chèques manuels :	782 809,73 \$
Paiements directs :	999 612,70 \$

Adoptée.-


10.- CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES

Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.
- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
 - a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
 - b) La Loi sur les impôts (Québec).
 - c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
 - d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
 - e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
 - f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
 - g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
 - h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 24^{ème} jour de septembre 2015

Par 
Francine Marcoux, CPA, CA
Directrice des finances et trésorière

11.- Point divers

11.- a) Félicitations à Madame Nathalie Plante, représentante des usagers du transport adapté au sein du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour s'être méritée le «Prix ImplicAction» lors du colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite tenu les 17 et 18 septembre 2015, à Lévis

RÉSOLUTION 2015-129-

CONSIDÉRANT QUE : Madame Natalie Plante, représentante des usagers du transport adapté au sein du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis a remporté le «**Prix ImplicAction**» lors du colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite, tenu les 17 et 18 septembre 2015, à Lévis;

CONSIDÉRANT QUE : l'objectif de ce prix est de reconnaître l'implication et la contribution d'un individu, dont les actions ont largement contribué à l'amélioration des services reliés aux déplacements des personnes à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE : Madame Plante s'est méritée cette distinction ;

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey
et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil adresse à Madame Nathalie Plante, représentante des usagers du transport adapté au sein du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, des félicitations pleinement méritées pour l'obtention du «**Prix ImplicAction**» décerné dans le cadre du colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite, tenu les 17 et 18 septembre 2015, à Lévis.

Adoptée.-

12.- Période de questions.

13.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2015-130-

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le vice-président, Mario Fortier

Le secrétaire, Mario Sirois